

AVIS PUBLIC



PROMULGATION DES RÈGLEMENTS RCA 4-31 et RCA 133

AVIS PUBLIC est donné par les présentes que le conseil d'arrondissement d'Anjou a adopté, lors de sa séance ordinaire du 4 avril 2017, les règlements suivants :

- Règlement RCA 4-31 modifiant le Règlement concernant la tarification de certains biens, services ou activités de l'arrondissement d'Anjou (RCA 4-11); et
- Règlement RCA 133 constituant le Comité consultatif sur l'environnement.

Ces règlements entrent en vigueur en date de ce jour et sont disponibles pour consultation à la mairie de l'arrondissement située au 7701 du boulevard Louis-H.-La Fontaine, dans l'arrondissement d'Anjou, durant les heures d'ouverture.

Fait à Montréal, arrondissement d'Anjou, le 11 avril 2017.

La secrétaire d'arrondissement,

Louise Goudreault

Date de parution : 11 avril 2017, Le Flambeau de l'Est